

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du port autonome à Marseille le 12 novembre 2003

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté du 14 octobre du préfet des Bouches du Rhône, la grande commission nautique, saisie le 16 octobre 2003, s'est réunie le mercredi 12 novembre 2003 dans les locaux du Port Autonome, de Marseille pour émettre un avis sur l'extension de la digue des Catalans.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Daniel Dejardin, administrateur en chef des affaires maritimes, directeur départemental des affaires maritimes des Bouches du Rhône	Membre de droit
	Pierre Ortolan, pilote des ports de Marseille et du Golfe de Fos	Membre temporaire
	Alain Cambiaggi, capitaine à la société de remorquage portuaire et d'assistance en Méditerranée	Membre temporaire
	Gérard Bouvier, Commandant à la société nationale Corse Méditerranée	Membre temporaire
	Hubert Baty, Membre du comité local et régional des pêches maritimes et des élevages marins	Membre temporaire
	Denis Rebufat, président du cercle nautique et touristique du Lacydon	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mme	Claire Auzeby	Port Autonome de Marseille
MM.	Christophe Piloix	Directeur des bassins Est du Port Autonome de Marseille
	Antoine Jourdan	Capitaine à la société de remorquage portuaire
	Robert Cavalier	Lamaneur
	Jacques Champoléon	Président délégué au comité régional PACA de la Fédération française de pêche en Mer
	Xavier Ballaro	Chargé de mission au service maritime des Bouches du Rhône
	Joseph Moysan	Commandant du Port
	Loïc Aballea	Direction régionale des Affaires Maritimes
	Jeab-Luc Person	Port Autonome de Marseille
	Alain Pontoizeau	Commandant à la société SNCM
	Jean-Louis Donnarel	Membre du comité local et régional des pêches maritimes et des élevages marins

Le président, après avoir remercié le directeur départemental des Affaires Maritimes et les représentants du port autonome de Marseille pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Dans le cadre de l'accueil possible de la « Coupe de l'America » en 2007, deux projets de réaménagement des infrastructures portuaires du Port de Marseille sont envisagés.

L'avis de la grande commission nautique est sollicité sur les travaux d'extension de la digue des Catalans.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique est saisie que pour la première tranche d'aménagement telle que décrite dans le dossier n°103427 d'octobre 2003 rédigée par le port autonome de Marseille, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

En séance, le projet a été présenté par MM. Piloix et Person.

L'extension de la digue des Catalans a pour objectif de limiter les hauteurs de houles à moins de 50 cm dans l'avant-port et le bassin Joliette, conséquence des houles incidentes de direction Sud - Sud Ouest.

L'allongement dans l'alignement actuel de la digue est de l'ordre de 150 m vers le large (limite de l'isobathe 30m).

Les navires contourneront l'ouvrage comme actuellement. Durant la phase de travaux, les embarcations devront contourner le balisage de chantier mis en place ainsi que de respecter les règles de priorités des navires.

Le prolongement de la digue des Catalans ne modifie pas les caractéristiques du chenal d'accès au port de Marseille.

SYNTHESE DES DEBATS

L'intérêt de l'extension de la digue des Catalans vers le large est considéré comme positif par l'ensemble de l'assistance, quelque soit la réponse des organisateurs de la coupe America à la proposition marseillaise.

Les commandants de ferry signalent toutefois que le prolongement de la digue sera une contrainte supplémentaire pour la manœuvre d'entrée des ferries dans le port de la Joliette.

Après une étude hydrodynamique complétive, cet allongement, envisagé en première analyse de 150 m vers l'ouest, pourrait être éventuellement raccourci.

Le déplacement de la signalisation de la digue à son extrémité ouest sera automatiquement inscrit dans le projet.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le jeudi 12 novembre 2003 dans les locaux du Port Autonome de Marseille, pour émettre un avis sur l'extension de la digue des Catalans.

- Elle exprime un avis favorable.

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Serge Allain

Daniel Dejardin,

Pierre Ortolan

Alain Cambiaggi,

Gérard Bouvier

Hubert Baty,

Denis Rebufat,